

Les subsides

Alors ce soir je voterai contre la motion des progressistes conservateurs, monsieur le Président, parce que, encore une fois, ils ont fait la preuve, comme le dit M. Fotheringham, de leur ineptie. Monsieur le Président, je ne voulais pas parler, au cours de la dernière minute qu'il me reste, de l'Arrow, notre fameux avion, de cet avion fantastique fabriqué ici et que les progressistes conservateurs ont laissé aller. Je n'en parlerai pas. Je ne parlerai pas non plus de leur politique sur l'assurance-chômage, et sur tout ce que les gens veulent, sauf leurs richissimes membres.

Alors, monsieur le Président, pour conclure et avant que le très honorable chef de l'opposition officielle fasse une syncope, je tiens à dire qu'il est évident qu'on va voter contre cette motion, et qu'il est dommage qu'un tel parti, qui se pense près du pouvoir, n'ait pas dans ses rangs des gens tout à fait responsables qui pourraient, justement, avoir en main des documents et s'en servir à bon escient.

[Traduction]

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur le Président, le député de Laprairie (M. Deniger) a conclu son discours par une déclaration surprenante. Il a dit qu'il allait voter contre la motion. De la part de moutons, on ne peut s'attendre qu'à un comportement passif et aveugle, chacun le sait. A en juger par le discours du député, on ne lui permet pas de penser non plus. C'est le plus affreux discours que j'aie entendu, d'autant plus qu'il faisait suite au discours très éloquent qu'a prononcé le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty). Or, après avoir écouté ce dernier un député responsable ne pourrait éprouver qu'un sentiment de colère devant une pareille situation et décider d'y remédier pour restaurer au moins un semblant de démocratie dans les institutions parlementaires du Canada.

Selon le député de Laprairie, la question est de savoir s'il y aura des sociétés de la Couronne, qu'elles soient approuvées ou non. Il se trompait complètement, comme il s'en est rendu compte lorsqu'il a fait cette affirmation fautive. La question n'est pas là. Tous les partis représentés à la Chambre, que ce soit directement à titre de parti au pouvoir ou indirectement par le biais de partis associés au niveau provincial, ont participé à la création de sociétés de la Couronne dans un domaine ou dans un autre. Personne ne doute que les sociétés de la Couronne aient un rôle à jouer. Dans certaines circonstances, les sociétés de la Couronne peuvent être utiles.

La question que nous devons nous poser est de savoir si le régime dans lequel nous vivons est bien une démocratie parlementaire. Les représentants élus par le peuple ont-ils le droit de savoir ce qui se passe dans ces sociétés d'État? Les représentants du peuple ont-ils leur mot à dire sur la création de telles sociétés, sur la façon de les créer et sur leurs budgets et leurs activités. Les députés au Parlement ont-ils ce droit fondamental ou bien sommes-nous forcés, parce qu'il s'agit de sociétés de la Couronne, de demeurer muets et dans l'ignorance totale tandis que ces sociétés dépensent des sommes gigantesques—30 milliards de dollars par année—à même l'argent des contribuables. Il n'arrive que trop souvent que le gouvernement actuel gaspille des sommes effrayantes.

J'ignore si le président du Conseil du Trésor (M. Gray) a entendu mon collègue de Wellington-Dufferin-Simcoe énoncer sa conclusion. J'invite le ministre à lire son discours; le député

a fait une mise en garde, nous invitant à envisager cette question sous l'angle de nos responsabilités fondamentales à titre de députés au Parlement. Je vois que le président du Conseil privé (M. Pinard) est également à sa place. Je crois qu'il ferait bien de lire le discours lui aussi.

Si nous ne nous attaquons pas très bientôt aux problèmes qui ont été exposés par le vérificateur général et de nouveau par mon chef et par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe, j'affirme très franchement qu'il est presque inutile que notre Parlement poursuive ses travaux. Voilà le message que l'on a transmis. Cette question quant à la raison d'être de notre assemblée est d'une telle importance qu'elle passe avant tout autre problème ou presque. Nos vis-à-vis devraient entendre ce message, eux qui sont conscients de leurs responsabilités et qui voudraient bien faire adopter d'autres textes de loi et d'autres mesures.

• (1720)

Les sociétés de la Couronne constituent presque un microcosme. Ce n'est pas tout à fait un microcosme à cause de leur envergure, mais c'est presque une analyse de ce qui va mal dans le Canada d'aujourd'hui. Le gouvernement du pays échappe à tout contrôle. Bien peu de gens sont persuadés que les dirigeants d'Ottawa, le gouvernement et le Parlement, ceux-là même qui ont reçu un mandat de leurs concitoyens, savent vraiment ce qui se passe, maîtrisent bien la situation, sont surtout capables de ne dépenser qu'à bon escient l'argent des contribuables, font preuve de responsabilité, ont une bonne perception de l'avenir et ont pris des dispositions pour répondre aux nombreuses préoccupations des Canadiens. Le monde des sociétés de la Couronne reflète parfaitement cette situation. Comme l'a dit le Vérificateur général, c'est un gouvernement parallèle. En fait, leurs effectifs dépassent ceux de la Fonction publique. Cette situation échappe à tout contrôle.

Mon collègue a souligné que deux ou trois personnes qui ne sont pas élues mais désignées, peuvent créer des sociétés de la Couronne à volonté. Elles n'ont reçu de mandat de personne. Elles ont été engagées pour exécuter un certain travail. En créant de nouvelles sociétés, elles rendent les contribuables canadiens responsables de payer leurs dettes et dépensent des centaines, des milliers, des millions de dollars, voire même des milliards, sans avoir à rendre de comptes à quiconque. Cependant, ce sont les contribuables qui sont obligés de payer.

Parce que nous vivons en démocratie, ce problème doit être examiné. On connaît la chronologie. En 1975, le Vérificateur général déclarait déjà que la responsabilité et la gestion financière des sociétés de la Couronne échappaient au gouvernement. Cette constatation a donné lieu à une étude publiée en 1977. C'était un assez bon document. Ensuite, nous avons eu droit à un projet de loi présenté par le gouvernement progressiste conservateur et qui devait normalement être voté. Depuis lors, rien, sauf une prolifération de nouvelles sociétés. Donc le problème empire. Que s'est-il donc passé? Pourquoi le problème n'a-t-il pas été réglé? Tous ceux qui l'ont examiné dont l'actuel Vérificateur et bien d'autres y compris ceux de la Commission Lambert, ont affirmé sans ambage que le problème était grave et réclamait une solution dans une démocratie parlementaire digne de ce nom.